

Vos garanties

Régime complémentaire frais médicaux

Accords Tissage de soierie

Base Conventiennelle + régime optionnel - Non cadre ^(A)

En vigueur au 1^{er} janvier 2016

NATURE DES FRAIS	REMBOURSEMENTS DU REGIME COMPLEMENTAIRE Y compris le régime conventionnel obligatoire (Ces prestations s'ajoutent à celles servies par le régime de la Sécurité sociale)
L'HOSPITALISATION	
Frais de séjour hospitaliers conventionnés	100 % FR – SS
Frais de séjour hospitaliers non conventionnés	90 % FR – SS limité à 100 % BR*
Frais de séjour en maison de repos	1 % PMSS / J
Forfait journalier hospitalier	100 % FR
Honoraires chirurgicaux / Honoraires Médicaux conventionnés CAS	150 % BR
Honoraires chirurgicaux / Honoraires Médicaux conventionnés non CAS	100 % BR
Honoraires chirurgicaux / Honoraires Médicaux non conventionnés CAS	90 % FR – SS limité à 150 % BR*
Honoraires chirurgicaux / Honoraires Médicaux non conventionnés non CAS	90 % FR – SS limité à 100 % BR*
Chambre particulière	1 % PMSS / J
Lit d'accompagnant (enfant de – de 16 ans)	0,5 % PMSS / J
LES FRAIS MEDICAUX COURANTS**	
Frais de transport	100 % BR - SS
Pharmacie	100 % BR – SS
Analyses médicales	100 % BR – SS
Auxiliaires médicaux	100 % BR – SS
Consultations et Visites Généralistes/Spécialistes CAS	100 % BR
Consultations et Visites Généralistes/Spécialistes non CAS	80 % BR
Actes Techniques Médicaux CAS	50 % BR
Actes Techniques Médicaux non CAS	30 % BR
Radio, électroradiologie CAS	50 % BR
Radio, électroradiologie non CAS	100 % BR – SS
Appareillages et appareils auditifs	90 % FR – SS limité à 100 % RSS*
Appareils auditifs	35% BR + 10 % PMSS / A / B
L'OPTIQUE	
Limitation à un équipement « monture et verres » tous les 2 ans, sauf en cas de changement de correction ou pour les mineurs (dans la limite d'un équipement par an)	
Verres simples (1)	8 % PMSS / PAIRE
Verres complexes (2)	
Verres super complexes (3)	
Monture	4 % PMSS
Lentille acceptée (unité)	3 % PMSS / unité limité à 2 unités / A / B
Lentille non prise en charge	100 € / A / B

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



LE DENTAIRE	
Soins dentaires	70 % BR
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	350 % BR
Prothèses dentaires non prises en charge par la SS	350% BR
Orthodontie prise en charge par la SS	200 % BR
Orthodontie non prise en charge par la SS	150 % BR
LES PRESTATIONS ELARGIES	
Implantologie	5 % PMSS par implant Maxi 2 implants / A / B
Parodontologie	100 € / A / B
Ostéopathe (disposant d'un diplôme d'état)	40 € / séance Maxi 3 séances / A / B
Cures thermales prises en charge par la SS (Limitées au reste à charge)	100 % FR – SS plafonné à 10 % PMSS / cure / A / B
Chirurgie réfractive de l'œil	3 % PMSS / œil / A / B
Allocation maternité (Limitée au reste à charge)	1 ^{er} ou 2 ^{ème} enfant : 10 % PMSS 3 ^{ème} enfant et plus : 13 % PMSS
Actes de prévention (conforme à l'arrêté du 08/06/2006)	Prise en charge

(A) Tel que défini dans l'accord de branche

* Prise en charge au minimum du ticket modérateur

** En secteur non conventionné, prise en charge au minimum du ticket modérateur

- (1) Définition verres simples conformément au décret du 19/11/2014 : verres simples foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 ou +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00
- (2) Définition verres complexes conformément au décret du 19/11/2014 : verres simples foyer dont la sphère est \geq -6,00 ou +6,00 ou dont la sphère est supérieure à +4,00 et verres multifocaux ou progressifs en dehors des verres super complexes et pour le matériel pour amblyopie.
- (3) Définition verres complexes conformément au décret du 19/11/2014 : verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone -8,00 ou +8,00 ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone -4,00 à +4,00

Le remboursement total (SS + Complémentaire) ne peut excéder les frais réels engagés.

BR : Base de Remboursement ; SS : Sécurité sociale ; FR : Frais réels ; RSS : Remboursement Sécurité sociale ;

B : Bénéficiaire ; A : Année ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; J : Jour ; CAS : Contrat d'Accès aux Soins

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

